



Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et règlementaire,

Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial au produit phytopharmaceutique **PENDITEC 400**

de la société

SAPEC AGRO S.A.

enregistré(e) sous le

n°2015-2208

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour le(s) nom(s) précisé(s) dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom "FIBULE"





Informations générales sur le prod	luit
Nom du produit	PENDITEC 400 -PENBOWL -XANADON -FIBULE
Type de produit	Générique
Titulaire	SAPEC AGRO S.A. Parque das Nações, Departamento TecnicoAlameda dos OceanosLote 1.06.1.13° A, 1990-207 LISBONNE PORTUGAL
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	400 g/L - Pendiméthaline
Numéro d'intrant	2130436
Numéro d'AMM	2130249
Fonction(s)	Herbicide
Gamme d'usages	Professionnel

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le

2 5 AOUT 2015

Pour le directeur dénéral
de l'Agence nationale cross de sanitaire de
l'alimentation, de l'environtement et du travail
Et par legation
Le directeur général de les cientifique

Gérard LASFARQUES

Marc MORTUREUX

Directeur Général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)